

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES  
ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



DEGRENNE  
P A R I S

Initiée conjointement par

**DIVERSITA**

Agissant de concert avec



Présentée par



COMMUNIQUE RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE  
LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » DE DEGRENNE



Le présent communiqué est établi et diffusé par DEGRENNE, conformément aux dispositions de des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En vertu des dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 19-129 en date du 2 avril 2019 sur la note établie par Degrenne en réponse à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée conjointement par Diversita et Vorwerk sur les actions de Degrenne à un prix égal à 0,26 euro par action Degrenne (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et

comptables de Degrenne, déposé auprès de l'AMF le 2 avril 2019, est mis à la disposition du public ce jour.

La note en réponse visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Degrenne ([www.degrenne.fr](http://www.degrenne.fr)). Des exemplaires de ce document sont également disponibles sans frais et sur simple demande auprès de : Degrenne – rue Guy Degrenne – 1500 Vire.

Le document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Degrenne est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Degrenne ([www.degrenne.fr](http://www.degrenne.fr)). Des exemplaires de ce document sont également disponibles sans frais et sur simple demande auprès de : Degrenne – rue Guy Degrenne – 1500 Vire.

**Avertissement :**

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Degrenne décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*